

# **REUNION DES 4 CONSEILS COMMUNAUX**

**2 octobre 2012**

Monsieur le Maire ouvre la séance en faisant remarquer que l'arrivée du tramway à Talence a induit une modification des usages en terme de stationnement. Bien que les aménagements de la ligne B aient permis de préserver le nombre de places de stationnement exact à celui qui existait auparavant, l'afflux des usagers a entraîné une asphyxie des capacités dans le Nord, le centre et le long du Cours de la Libération.

Force est de constater que le parking de compensation n'est utilisé quotidiennement que seulement à 45 % de ses capacités, les usagers du tramway préférant se rendre le plus loin possible dans la ville pour gagner une à deux stations.

Une réponse à ce problème avait été mise en place avec la création d'une zone bleue. Cette solution avait été efficace tant que le périmètre retenu était limité. Ce n'était plus le cas lorsque celui-ci fut élargi, le personnel affecté à sa surveillance n'étant pas en quantité suffisante pour le faire respecter.

La recherche d'une solution, pour évacuer les voitures ventouses ou stationnement pendulaire, si néfaste pour les commerçants et les riverains, restait une priorité pour la ville. Une étude a alors été confiée à un cabinet spécialisé. Ses conclusions ont fait apparaître que le recours à la création d'un stationnement payant, comme l'ont fait les villes de Pessac et Mérignac, était la solution la plus appropriée.

Monsieur le Maire propose donc que soit présenté le constat établi par le bureau d'études et les orientations que la Ville propose de suivre en matière de stationnement payant.

En support de la présentation powerpoint ci-jointe, Messieurs GELLE et CASTEX interviennent pour apporter des précisions.

Ainsi, Monsieur GELLE rappelle que l'étude confirmait qu'un certain nombre de véhicules stationnaient sur de la longue durée le long de l'axe tramway et du Cours de la Libération, que tous les jours, les 300 places du parking Gaumont étaient occupées de 8 H à 17 H par les usagers du tramway. Par ailleurs, il ajoute que le Conseil Général de la Gironde propose désormais un tarif unique sur le réseau Trans-Gironde proposant ainsi une alternative crédible à la voiture. Compte tenu de ces éléments, il apparaissait pertinent de mettre en place des mesures pour lutter contre le stationnement pendulaire sur Talence.

Monsieur CASTEX insiste également sur la nécessité de réfléchir à une gestion du stationnement sur ces secteurs compte tenu de la fermeture prochaine au public de son parking « privé » par la société Gaumont. Il apparaît évident que si rien n'était fait en amont, cette fermeture allait sérieusement impacter le stationnement déjà difficile dans tous les quartiers environnants.

C'est pour cela que la Ville propose de l'implanter sur un premier périmètre de part et d'autre du tramway depuis Saint-Genès jusqu'à Peixotto, et un second du Cours de la Libération à Peixotto, le tout regroupant 3 zones (Nord – Centre Ville – Lycée).

Monsieur CASTEX tient à préciser que lorsque la municipalité a pris cette décision, elle ne voulait pas pénaliser les riverains des secteurs concernés, aussi elle avait envisagé la gratuité. Or, celle-ci est interdite par la loi.

Aussi, c'est pour cette raison qu'elle a opté pour un tarif préférentiel de 5 euros par mois pour deux véhicules. Cette somme lui paraît raisonnable au vu des tarifs proposés par les autres communes. De même, la durée de stationnement gratuit a été établie à 1 heure pour ne pas pénaliser les clients des commerces.

La présentation se termine par des propositions de périmètres, l'un restreint, l'autre plus étendu, englobant les rues qui pourraient être incorporées dans la zone payante. Monsieur le Maire précise bien qu'il s'agit de propositions qui doivent être débattues prochainement dans les Conseils Communaux concernés. Chacun pourra ainsi s'exprimer sur le zonage le plus approprié, sachant qu'il faudra prendre en compte, afin de l'éviter, les reports de véhicules d'un site à un autre.

La parole est alors donnée au public. Les premières interventions portent sur la pertinence ou non du choix d'un stationnement payant. En effet, une commerçante estime que cette mesure va à l'encontre de son activité mais également de toutes celles implantées sur la partie haute du Cours Gambetta. Le fait de demander 5 € par mois aux commerçants du Cours Gambetta est une charge supplémentaire et favorise encore plus le déclin des commerces sur ce secteur.

D'autres intervenants préconisent le renforcement de la zone bleue qui permettrait de ne pas recourir au payant. Certains font part de leur crainte quand au report du stationnement pendulaire sur d'autres rues qui ne sont pas impactées actuellement. Le payant ne fera que déplacer le problème.

Enfin, pour d'autres, la configuration de certains quartiers, notamment constitués d'échoppes, est caractérisée par un manque chronique de stationnement et n'est pas, de fait, impactée par les voitures ventouses. L'application d'une telle mesure sur ces secteurs n'est donc pas appropriée.

Monsieur GELLE tient alors à rappeler que le but recherché est de libérer des places de parking occupées par les voitures ventouses afin de les offrir aux clients des commerces et aux riverains. Le choix du périmètre des rues installées en stationnement payant doit être réalisé de manière judicieuse pour éviter le report des véhicules sur d'autres zones, sachant qu'à partir d'une certaine distance de la ligne tramway, les usagers ne chercheront plus à se garer.

A ce sujet, Monsieur le Maire annonce que le choix des périmètres, même s'il est présenté ce soir une zone restreinte et une autre étendue, n'est absolument pas figé. Ceux-ci doivent être débattus dans les différents Conseils Communaux concernés par l'opération afin qu'une décision définitive soit prise en fonction des observations de chacun. Ceux-ci doivent donc prochainement se réunir pour évoquer le sujet. Il invite donc les habitants à y participer et en particulier ceux des secteurs concernés.

Monsieur le Maire tient à préciser également que la Ville ne touche aucun

reversement au titre de la verbalisation (payant et zone bleue). Le payant, du fait des recettes générées, permet au moins de payer le personnel et d'amortir le matériel. Il rappelle que la Ville n'a pas d'agents en nombre suffisant, ni les moyens pour en recruter d'autres, afin de garantir une surveillance efficace de la zone bleue. Par conséquent, ce choix n'a pas été fait.

Pour répondre à une question, Monsieur le Maire signale que l'achat des horodateurs doit être étalé et amorti sur 5 années, pour un coût de 100 000 euros par an, soit 500 000 euros sur 5 ans.

Une personne propose que, au lieu de faire porter le poids de l'achat des horodateurs aux riverains des zones concernées, cette charge soit supportée par l'ensemble des talençais, sous la forme des impôts, et ce, dans un souci d'équité. Il demande également, afin de permettre à tous les talençais de se préparer pour les prochaines réunions des Conseils Communaux devant définir le zonage, que la présentation faite au début de la réunion soit insérée sur le site de la Ville.

Cette proposition est retenue par Monsieur le Maire.

D'autres remarques ou questions vont concerner les tarifications et les modalités de gratuité.

En effet, en réponse à une intervention d'une commerçante, il est indiqué qu'aucun aménagement ou tarification préférentielle n'était prévue pour les salariés des commerces du périmètre payant, si ce n'est les deux abonnements pour 5 euros par mois accordés à chaque logement ou habitation.

Monsieur CORFIAS, Président de l'association des Commerçants du Cœur de Talence, ne comprend pas pourquoi la gratuité du stationnement a été instaurée sur la tranche 12h-14h, si ce n'est pour privilégier une activité plutôt qu'une autre. Les commerçants se « valent tous », selon lui, aussi, il propose l'instauration de deux heures de gratuité flottante, voire 1 h 30, afin que tous les commerces en profitent.

Monsieur CASTEX lui répond qu'en général les communes qui mettent en place le stationnement payant font le choix d'accorder une gratuité de 30 minutes. La raison repose sur le fait qu'au-delà de 30 minutes de gratuité, le dispositif n'est pas rentable. C'est le paiement des usagers qui équilibre le projet. La Ville, consciente des difficultés des commerçants, a voulu aller malgré tout au-delà en accordant 1 heure de gratuité. Ce choix ne repose donc pas sur la rentabilité.

Par ailleurs, Monsieur CASTEX ajoute que les observations des habitudes des usagers des commerces font apparaître que 85 % des clients font leurs achats en moins d'une heure. Par conséquent, la mesure n'affectera qu'une faible partie de la clientèle et sera bénéfique aux commerçants.

Pour Monsieur le Maire, il est évident qu'il y a une offre de stationnement insuffisante pour satisfaire tous les usagers. La CUB, qui a la compétence de la réalisation des stationnements souterrains, n'a jamais répondu positivement à la demande de la Ville d'en créer un au Forum ou Place Espeleta. La raison : l'absence de stationnement payant en surface. Aussi, il envisage de solliciter à nouveau la CUB après la réalisation du stationnement payant, pour qu'elle étudie la possibilité de créer un parking souterrain en centre ville.

Par ailleurs, concernant la durée de la gratuité pour les usagers, Monsieur le Maire préfère fixer des règles que l'on peut assouplir, plutôt que de les durcir ultérieurement au vu de la pratique.

Pour répondre à d'autres interrogations du public, il est précisé que l'abonnement pour les riverains sera de 5 € pour deux voitures par logement. L'abonnement sera annuel avec possibilité de le régler en une fois ou mensuellement. Un macaron portant l'immatriculation du véhicule devra être apposé sur le pare-brise pour en attester.

Le périmètre du stationnement payant regroupant 3 zones distinctes, il y aura donc 3 macarons distincts. Le fait d'être riverain d'une zone munie d'un macaron n'accordera pas la gratuité sur les deux autres zones.

Des voix s'élèvent pour dénoncer le fait que les riverains payent 5 € pour 2 voitures, et ce, même s'ils n'en possèdent qu'une. D'autres pour dire que cette somme est trop élevée et que pour inciter les riverains à prendre des garages, il faudrait que cette décision soit accompagnée d'une exonération de la taxe d'habitation.

Pour ce qui concerne le prix de l'abonnement des riverains, pour une ou deux voitures, Monsieur le Maire propose que ce sujet soit abordé en Conseil Communal pour lui permettre de prendre une décision définitive. Pour ce qui est de l'exonération de la taxe d'habitation pour la prise d'un garage, il souligne que cela n'est pas autorisé par la loi.

Enfin, des personnes du public reprochent à la Ville sa politique d'urbanisme qui est à l'origine des problèmes de stationnement. Selon eux, la Ville autorise la construction de résidences sans places de parking.

Il leur est répondu que la Ville est obligée d'accorder les permis de construire conformément au Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui est le même sur toute la CUB. Il est précisé que l'élu en charge de l'urbanisme est particulièrement attentif à cette problématique en négociant notamment avec les promoteurs pour qu'ils intègrent systématiquement des places de stationnement pour tous les programmes neufs.

Le problème reste pour la Ville le respect de la réglementation. Monsieur CASTEX évoque alors le projet de la future Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion qui prévoit seulement 8 places de parking alors que 60 personnes plus le public seront amenés à fréquenter le futur établissement. La Municipalité n'est pas favorable à ce projet compte tenu de cet élément, mais le permis étant conforme au PLU, elle ne peut le refuser. Voilà le type de dossier auquel la Ville est confrontée et une des raisons pour laquelle il faut définir une politique de stationnement.

Madame GRESLARD, Conseillère Générale suppléante du Canton de Talence, souhaiterait que tous les éléments chiffrés de l'étude et les modalités et calculs qui ont permis de préparer le dossier soient mis à la disposition des talençais afin qu'ils aient tous les éléments en leur possession.

Cette proposition est validée et toutes les questions ayant été traitées, la séance est levée.